



confcap-capdroits.org

AXE 1 : Les représentations de l'autonomie de vie

Atelier 1.3 : Le droit garant de l'autonomie de vie ?

Marion Villez, Jean-Philippe Cobbaut, Jean-Luc Noël, Olga Piou, Marie-Jo Guisset.
ISATIS.

Vers un exercice plus effectif des droits fondamentaux pour les résidents en EHPAD

Depuis 6 ans, l'Association ISATIS a mis en place un Comité de réflexion éthique inter-établissements. Il réunit des professionnels de différents métiers, des représentants de familles, une résidente et la direction de l'association. C'est un lieu de réflexion, de questionnement sur des situations qui posent problèmes, ou qui soulèvent un conflit au sein d'une équipe, avec un résident ou avec sa famille.

L'accueil des résidents, leur vie quotidienne, les soins, l'accompagnement sont au cœur des discussions du comité. La question est de savoir : comment les souhaits et les choix des personnes âgées sont-ils pris en compte résidents dans tous ces domaines ? Plus encore, lors de moments ou sur des sujets particuliers tels que :

- la liberté d'aller et venir

- le consentement, le choix la participation aux décisions qui concernent la personne

- La place de la famille ? qui décide? Le résident ou sa famille ?

- Comment "Vivre ensemble" entre personnes différentes

- la fin de vie et la mort

Considérant l'importance d'avoir le point de vue des résidents sur ces questions mais aussi d'initier un dialogue entre les résidents au sujet de celles-ci, en 2019, l'association a décidé de mettre en place des groupes d'expression au sein des EHPAD. Au cours de 5 rencontres, des résidents volontaires pourront discuter entre eux, avec un intervenant psychologue clinicien pour faciliter les échanges, en présence d'un membre du personnel et d'un

universitaire membre du comité d'éthique, des questions éthiques qui se posent dans leur quotidien.

Trois groupes d'environ 10 personnes se sont réunis malgré les difficultés rencontrées depuis la crise du Covid. Les participants ont apprécié l'opportunité de discuter de ces questions avec d'autres résidents, de disposer d'un espace de reconnaissance de l'importance de leur point de vue mais aussi d'un lieu leur permettant d'identifier et de mieux comprendre les questions que se posent les professionnels. Il a suscité le souhait de la part des membres de ces groupes de prolonger l'expérience au sein de leur lieu de vie et de la part de certaines directions et professionnels le souhait d'associer les résidents à la discussion de questions d'intérêt collectif au sein de l'EHPAD.

Les porteurs de ce projet souhaiteraient, en présence si c'est possible d'un ou deux résidents impliqués et à travers 1 ou 2 situations discutées, montrer en quoi cette démarche ouvre sur une réflexion quant aux conditions de possibilité d'un exercice plus effectif de leurs droits fondamentaux et, notamment un article comme l'article 19 sur l'autonomie de vie, par les résidents des EHPAD.